



Secrétariat Général

No 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2013**Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michael Paparou, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, , Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : Mme Anne Hiltpold et MM. Arthur Chiorino, Stephan Pollini, Andréa Rossi.

Le Président ouvre cette séance du Conseil municipal à 18h30 et salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
5. Délibération administrative **58-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour relier en fibre optique les bâtiments communaux
6. Délibération administrative **49-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment communal destiné à accueillir les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, des locaux de musique et de sociétés ainsi que des locaux d'archives municipales et d'archives de la vie privée
7. Résolution administrative **3-2012 R** : Résolution relative aux objectifs "cité de l'énergie" : la Ville de Carouge sur la voie de la "société à 2000 watts"
- Propositions des membres du Conseil municipal**
8. Motions
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
12. Questions

M. Buchs propose, vu la maigreur de l'ordre du jour, de le reporter à la prochaine séance du Conseil municipal du mois de février.

Le Président le remercie, mais lui rappelle qu'un membre de son parti a participé au Bureau il y a dix jours et n'a pas fait cette proposition. S'agissant d'une proposition formelle, il la met toutefois aux voix.

La proposition de report de l'ordre du jour est refusée par 15 non, 8 oui et 3 abstentions.

Le Président fait remarquer à M. Buchs que la prochaine fois, le représentant du PDC est invité à faire cette proposition lors de la séance du bureau.

M. Maulini trouve la proposition de M. Buchs surprenante. Il se demande si cela tient lieu de politique.

Le Président ne voudrait pas ouvrir le débat et propose d'en discuter au bureau.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2012

M. Papparou signale une erreur sur la liste de présence.

Celle-ci a été rectifiée sur le site CMnet.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. PRESTATION DE SERMENT

PRESTATION DE SERMENT DE M. Alain JUGET ENTRE LES MAINS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Mme Maryelle Budry a démissionné par lettre du 29 novembre 2012 de son poste de Conseillère municipale avec effet au 31 décembre 2012. Cette lettre a été lue par la secrétaire lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2012.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement par M. Alain Juget, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe qu'« en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement ».

Lecture du serment par le Président :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

A l'appel de son nom, M. Alain Juget lève la main droite et répond par les mots : « Je le promets. »

Applaudissements

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Suite à la proposition de la commune de Carouge, le Conseil d'Etat a baptisé « rue des Horlogers » la nouvelle rue prévue par le plan localisé de quartier n° 29767 débutant à la hauteur de la rue de Veyrier et finissant à la rue des Moraines. Cette dénomination rappelle le passé horloger de la commune à la fin du XVIII^e siècle. En 1790, en effet, le métier de l'horlogerie comptait 117 représentants à Carouge.

La deuxième communication concerne la stratégie multimédia de la Ville de Carouge qui se compose de trois éléments. L'actuel site Internet de la ville de Carouge datant de 2007, l'application iPhone depuis 2009 et la page Facebook Carouge officielle a été créée en 2010. Chaque semaine, l'actualité carougeoise est mise à jour sur la une du site Internet et dupliquée sur l'application iPhone. Pour la page Facebook, l'actualité est apolitique et suit les événements de la commune, avec pour objectif d'interagir avec le groupe de fans. Le site Internet a un total de 205 394 visiteurs uniques et un total de visites de 417 800. Les pages ont été vues plus d'un million de fois et plus de 54 % des visiteurs reviennent plusieurs fois sur le site, avec une durée moyenne de visite de 2 minutes 30. On observe une augmentation de la fréquentation du site depuis quelques mois, environ 4'000 visiteurs uniques de plus. Sur l'iPhone, ces chiffres n'incluent pas les smartphones, pour lesquels l'application de la ville de Carouge n'est pas disponible. Les visiteurs uniques se montent à 766 et les visites totales à plus de 4'000. Les pages vues sont plus de 13 000. 90 % des visiteurs reviennent plusieurs fois et la durée moyenne de la visite est de 7 minutes. Ces statistiques sont assez bonnes, le pourcentage de visiteurs revenant plusieurs fois prouve que cette application est utilisée et le temps passé sur l'application est relativement long, ce qui démontre l'intérêt des informations. Finalement, sur Facebook, la page Carouge officielle, il y a 1 645 fans et les personnes qui en parlent et ont créé un contenu à partir de la page se montent à 66 et 707 personnes ont vu les messages. Ces chiffres ne sont pas représentatifs de toute l'année 2012, mais sur le mois de décembre seulement, quatre statuts ont été publiés.

Communications de M. Walder

La communication de M. Walder concerne un courrier de M. Jean-Pierre Moreau, habitant de Carouge.

Carouge, le 14 janvier 2013

Madame, Monsieur

Par le passé, je vous ai écrit à plusieurs reprises pour râler contre ceci ou contre cela. Aujourd'hui, je le fais pour vous féliciter et vous remercier de cette décision prise concernant les macarons relatifs aux places de parking. Il y a réellement une différence : des places disponibles à peu près toute la journée, une impression d'espace, de respirer un peu mieux, cela fait du bien. Encore une fois merci.

Communications de Mme Lammar

Les seules communications de Mme Lammar sont des réponses à des questions. Elles seront donc faites en fin de séance.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne la démission de M. Arthur CHIORINO.

La secrétaire donne lecture de la lettre.

Carouge, le 21 décembre 2012

Monsieur le Président,

Pour des raisons qui me sont personnelles, veuillez prendre note de ma démission du Conseil municipal au 31 décembre 2012. De même, je démissionne également de mon poste de délégué à la maison de quartier de Carouge au 31 décembre 2012.

Je vous souhaite, monsieur le président, une bonne fin de mandat présidentiel et mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Vive Carouge !

Arthur Chiorino

Le Président informe que les demandes en vue du remplacement de M. Chiorino sont en cours et devraient aboutir pour le mois de février où le Conseil municipal prendra congé de M. Chiorino.

La deuxième communication concerne un courrier relatif à la facturation des macarons

La secrétaire donne lecture du courrier.

Carouge, le 26 décembre 2012

À l'attention de Patrick Monney, Président du Conseil municipal

Concerne : facturation annuelle pour un macaron pour zone bleue à Carouge

Monsieur le président,
Cher Monsieur,

Avant de formuler ma demande, je tiens à me présenter tout simplement. Je suis un citoyen qui a vu le jour la même année que l'entrée des premiers locataires dans les tours. En effet, quel soulagement pour mes parents, car déjà à l'époque, la question de pénurie d'appartements existait et touchait les jeunes couples voulant une famille. La construction des tours a été une bouffée d'air immobilière. J'ai vécu toute ma jeunesse à Carouge et j'en garde de très bons souvenirs. Marié au début des années 1980, j'ai été confronté aussi à l'impossibilité de trouver un appartement décent dans la commune. Par conséquent, j'ai vécu pendant 20 ans et vu grandir les miens dans une commune voisine. Ceci dit, mes parents et d'autres membres de ma famille, sans oublier plusieurs amis d'enfance, ont continué à résider sans interruption à Carouge. J'y venais régulièrement. En 2003, je suis revenu sur la commune, et depuis je goûte quotidiennement aux atouts indéniables de ce lieu.

Vous l'aurez compris, cette petite introduction est l'expression de mon attachement sans cesse renouvelé pour les nombreux charmes de la cité sarde et j'espère que cela perdure sans surenchère pécuniaire.

En effet, j'ai décidé de prendre ma plume pour vous exprimer mon désaccord sur la facturation pour bénéficier d'un macaron nécessaire pour se garer prochainement dans les rues de Carouge. J'observe que cette pratique qui existe déjà dans certains quartiers du canton présente un intérêt relatif, voire discutable. Cela pour autant que les places soient disponibles et en suffisance pour les vrais résidents, ce qui est loin d'être démontré. Il suffit d'écouter avec un peu d'attention les personnes concernées. Une des raisons invoquées est de décourager les pendulaires, ce que je peux comprendre au vu de la saturation manifeste de nos quartiers. Ce constat que je partage aussi s'explique entre autres par le refus d'un bon nombre de frontaliers, peu importe la nationalité, de faire usage des P+R et des autres moyens publics à disposition. En tant que résidant de Carouge, je suis en désaccord sur le fait de devoir participer de ma poche aux coûts financiers pour pallier à cette situation. Malgré mes réticences, la mise en place de ce macaron reste une option, mais son financement est une nouvelle forme d'impôts déguisés ou taxes selon les sensibilités. Une fois encore, sans grande imagination de la part de nos autorités, ils vont s'en prendre au porte-monnaie des citoyens, toutes classes confondues, qui s'acquittent déjà de plusieurs types d'impôt pour faire usage de leur voiture, y compris pour garer leur véhicule dans le domaine public. Au final, il va être question de régler un montant annuel de 200.- pour ne pas être amendable dans les zones bleues qui seront devenues la règle générale. Ce choix que je dénonce comme affligeant me fait penser à un véritable marché de dupes. Un comble pour une commune dirigée avec une majorité politique dite de gauche, se voulant proche des préoccupations de sa population. J'ai souvent entendu des citoyens déclarer que l'homme politique est trop souvent en décalage avec les réalités des citoyens lambda, que les promesses de jours meilleurs, etc. ne sont que des mots vides de sens, des formules creuses qui ne répondent qu'à un seul besoin : un bulletin dans l'urne à son bénéfice une fois tous les quatre ans. Pour ma part, je ne partage pas ces réflexions réductrices et frontales, mais je comprends un certain ras-le-bol surtout à

l'égard d'une gauche, Verts y compris, qui ne fait que reprendre de vieilles recettes pour remplir les caisses publiques...

Par conséquent, ma proposition est de permettre la remise automatique et sans frais de macarons pour toutes les personnes résidentes de manière avérée dans notre commune. En ce qui me concerne, si vous acceptez ma proposition, je suis prêt à verser un montant similaire à une association caritative de Carouge plutôt qu'à la Fondation des parkings.

En vous remerciant d'avance de votre attention et de votre compréhension.

Dans l'attente de votre réponse, je vous présente, Monsieur le président, cher monsieur, mes salutations distinguées.

*Laurent Michel,
3 Bd. Des promenades
1927 - Carouge*

Le président transmettra ce courrier au Conseil administratif.

M. Walder rappelle que le seul système possible sur le canton de Genève est le système aujourd'hui mis en place par la Fondation des parkings. C'est une loi cantonale qui l'impose, il ne serait donc pas possible d'avoir un macaron spécialement pour Carouge. Ensuite, la tarification du macaron et les conditions d'obtention de ce dernier sont également expliquées dans les règlements d'applications cantonaux et Carouge ne peut y déroger. Par ailleurs, il souligne que pour le Conseil Administratif, ce n'est pas un droit acquis d'avoir une place de parking gratuite sur le territoire du canton et il est normal que les gens s'acquittent d'un certain montant. La somme de 200.- par macaron ne semble pas exorbitante, d'autant plus qu'il y a un tournus sur les places et des places libres en nombre bien supérieur à ce qui existait au mois de décembre.

La troisième communication concerne l'ACG : un droit d'opposition à la décision de l'ACG du 7.11.2012, figure pour votre information dans l'onglet ACG de CMnet mais ne concerne pas la Ville de Carouge (voir annexe).

La quatrième communication concerne le remplacement de Madame Marie-Claire COTILLON au sein de la Fondation du Vieux-Carouge par Monsieur François VELEN et au sein de la FIVC par Monsieur Joachim SCHWITZGUEBEL.

Il n'y a pas d'oppositions.

La cinquième communication concerne un dépôt de plainte auprès de la police genevoise pour usurpation d'identité suite à des commentaires sur le blog d'un parti politique dans la Tribune de Genève.

Ce courrier a aussi été envoyé aux membres du bureau par e-mail. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Carouge, le 15 janvier 2011

Monsieur le président,

J'ai été alerté récemment par mes collègues que le blog du PDC hébergeait dans ces commentaires des lecteurs des propos qui m'étaient manifestement attribués et que je reproduis ci-dessous.

« J'étais dans la salle hier, je suis de gauche, je suis même d'AGT depuis tout petit. Hier, j'ai été trahi par les miens, sauf le PDC nous a défendu et avec honnêteté. Seul le PDC a été cohérent. M. Barthassat est tout simplement formidable. Merci à lui et sachez que je le dirai à toute l'administration dont je fais partie. »

Écrit par Alain le 21 décembre 2012.

J'étais sans aucun doute le seul Alain membre d'AGT et de l'administration carougeoise présent dans la salle du Conseil municipal lors de sa dernière séance et j'affirme que je ne suis pas l'auteur de ce commentaire. Sachez que je ne partage aucunement les louanges adressées à M. Barthassat et à sa faction et que je regrette effectivement ce référendum qui met en danger l'avenir des services publics à Carouge. J'ai demandé à M. Barthassat qui pouvait bien se faire passer pour moi et l'ai prié de veiller à ne pas accepter de nouveaux commentaires dont l'auteur usurperait mon identité.

En guise de réponse, cet « Alain » fantôme a récidivé en date du 11 janvier.

« Je confirme et moi, je suis de gauche. Le blog rend la gauche complètement maboule. Nous en parlons au moins une heure à chaque caucus de l'alternative et le pire dans tout cela est que ce blog est bon et hélas pour nous la gauche juste pour ce commentaire je vais me faire hurler dessus. Je m'en fou. »

Écrit par Alain le 11 janvier 2013.

Je n'apprécie pas cet irrespect, tant par rapport aux insinuations et aux mensonges proférés qu'à la forme négligée qui donne à croire que je ne maîtriserais pas la langue française.

J'ai donc jugé nécessaire de porter aujourd'hui même plainte contre X pour usurpation d'identité auprès de la police genevoise et adressé une requête auprès de l'éditeur de La Tribune afin de faire respecter les conditions d'utilisation des blog. Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette lettre au Conseil municipal et dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Alain Juget

*Annexes : Attestation de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de Carouge
Lettre à l'éditeur de la Tribune de Genève*

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 58-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR RELIER EN FIBRE OPTIQUE LES BATIMENTS COMMUNAUX

Mme Lammar explique qu'il s'agit de la deuxième étape de ce projet visant à relier les bâtiments communaux en fibre optique. Pour mémoire, il avait été prévu CHF 300'000.- dans les investissements pour la première étape, votée il y a quelques mois par le Conseil municipal. Cependant, elle n'a coûté que CHF 233'000.-. Concernant la deuxième étape, le budget des investissements prévoit également CHF 300'000.-, toutefois le projet présenté ce soir ne se monte qu'à CHF 165'000.-. Des économies ont été trouvées, notamment la décision de ne pas relier le tennis de Pinchat et le stade, vu que le but principal de relier ces deux bâtiments communaux était d'y installer le Wifi. Étant donné que le Conseil municipal avait refusé la motion pour installer le Wifi dans les domaines publics, on a renoncé à tirer ces fibres dans ces deux endroits. À noter aussi que vu leur emplacement assez excentré, ces deux liaisons étaient très coûteuses. Par ailleurs, cette deuxième étape vise à relier les parkings, actuellement reliés par téléphonie, ce qui entraîne des frais mensuels de CHF 2'038.-. Il faudrait ajouter la liaison actuelle entre le parking de Sardaigne et la Fondation des parkings, jusqu'à présent prêtée gracieusement par le SIAG. On ne pourra à terme pas entièrement supprimer ces lignes, car une ligne ADSL sera nécessaire pour les caisses, mais les coûts mensuels ne devraient pas dépasser CHF 500.-. Dès lors, la deuxième étape du projet fibre optique permettrait d'économiser CHF 1500.- par mois sur les coûts de téléphonie, ainsi les frais engagés sur les quatre parkings de la Fondation des parkings pourraient être remboursés en 32 mois. Grâce à ces liaisons, la qualité des images des caméras de surveillance des entrées et des sorties de parking serait améliorée et permettrait d'être prêts pour les évolutions techniques futures.

Il est donc proposé d'ouvrir au Conseil Administratif un crédit de construction de CHF 165'342,05.- destiné à relier les bâtiments communaux en fibre optique, comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge

dans le patrimoine administratif et d'amortir ce montant au moyen de dix annuités dès 2013 sous rubrique 08.331. À noter que tous les éléments de coût ont été remis dans les annexes de cette délibération.

Le président fait voter la prise en considération de ce projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Morex propose le renvoi en commission des constructions et logements.

Le renvoi en commission constructions et logements est refusé par 16 non, 8 oui et 2 abstentions.

Le président ouvre la discussion.

Pour M. Morex, puisque le Conseil Administratif essaye de faire des économies, certaines de ces liaisons devraient être abandonnées. Par exemple, la liaison avec le cimetière, Grange-Colomb et le boulodrome semble, vu l'absence d'employés communaux à demeure dans ces locaux.

Le président invite M. Morex à rédiger cet amendement à la délibération et à le lui faire parvenir.

M. Gerster voudrait que soit expliquée brièvement la pertinence de chaque liaison. En effet, de prime abord, il peine à voir l'intérêt de la liaison avec le cimetière ou le boulodrome. Le renvoi en commission permettait justement ces explications.

Mme Lammar explique, concernant la liaison du cimetière, que des bornes électroniques y ont été installées : il est donc important de relier ces bâtiments par la fibre optique. L'intérêt de relier en fibre optique les parkings réside dans les économies qui pourront être faites, à hauteur de CHF 1'500.- par mois. La salle communale de Grange-Colomb est souvent louée, d'où l'importance des accès, au même titre que la salle du Rondeau. En ce qui concerne l'école de Montfalcon, elle rappelle la volonté de relier les écoles et de garantir un bon accès internet aux bâtiments communaux. Le besoin est le même pour le Centre des promenades. Pour ce qui est du boulodrome, la liaison est importante vu les besoins, sans pour autant prévoir le WiFi. La liaison avec la Fondation des parkings s'explique par les économies qui pourront être réalisées. Le Conseil municipal est maître de savoir où sont les priorités. On souhaitait par la première étape relier tous les bâtiments communaux avec la fibre optique. Il avait été estimé que pour deux endroits, le seul but était de les équiper en WiFi et c'était assez cher : CHF 7'641.- pour le Stade de La Fontenette et CHF 27'396.- pour le tennis de Pinchat. La notion du WiFi avait donc été refusée en raison du coût, d'où la proposition de ne pas relier ces endroits.

M. Gerster aimerait qu'on lui explique ce que l'on entend par « besoins de connexion » des gens, notamment s'il n'est pas question de WiFi. Il voudrait des précisions sur la relation entre l'investissement et le nombre de collaborateurs qui pourraient éventuellement travailler dans cette zone.

Mme Lammar explique que pour le cimetière, on vient d'installer des bornes électroniques afin que les gens puissent consulter l'emplacement des tombes de membres de leur famille.

Mme De Haller Kellerhals ajoute que cette installation de bornes est tout à fait novatrice : celles-ci permettent, depuis la mairie, de faire des modifications périodiques en fonction des personnes enterrées ou incinérées au cimetière. Les gens qui viennent visiter des parents peuvent, sur place, se connecter à la mairie et savoir où se trouvent leurs proches ou amis. Le lien est donc permanent entre la mairie et le cimetière.

Mme Cambier ne comprend pas la liaison avec la Fondation des parkings, vu que la plupart des liaisons concernent des bâtiments.

Mme Lammar rappelle que les données sont gérées par la Fondation des parkings. Tous les parkings sont actuellement reliés à la Fondation pour le traitement des données (caisses, barrières, panneaux, etc.). Comme cela se fait actuellement par téléphonie, l'objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité par la fibre optique qui est d'ailleurs économiquement plus avantageuse.

Le Président fait voter l'amendement de M. Morex, à savoir abandonner trois liaisons – Grange Colomb, cimetière et Boulodrome – et diminuer d'autant le crédit.

L'amendement est refusé par 15 non et 11 oui.

Le Président met aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 15 oui, 8 non et 3 abstentions.

Vu la volonté de relier en fibre optique les bâtiments communaux pour connecter l'ensemble du personnel de l'administration ;

Vu les besoins accrus d'accéder aux applications de l'administration communale depuis des sites non connectés au réseau communal ;

Vu l'évolution des besoins technologique futurs dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie ;

Vu les besoins d'améliorer la communication au sein de l'administration ;

Vu les besoins de rationaliser les coûts des sites non connectés au réseau informatique communal ;

Vu le plan des investissements prévoyant la présentation d'un crédit de construction en janvier 2013 de CHF 300'000.- pour la 2^{ème} étape ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 15 oui, 8 non et 3 abstentions

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 165'500.- destiné à relier les bâtiments communaux en fibre optique (2^{ème} étape).*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir le montant de CHF 165'500.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 08.331*
6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 49-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR LES LOCAUX PARASCOLAIRES ET LE RESTAURANT**

SCOLAIRE DE L'ECOLE DES PERVENCHES, DES LOCAUX DE MUSIQUE ET DE SOCIETES AINSI QUE DES LOCAUX D'ARCHIVES MUNICIPALES ET D'ARCHIVES DE LA VIE PRIVEE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2012 et renvoyé en commission des constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 20 novembre 2012 et le rapport a été établi par M. Prod'hom. Le Président lui demande s'il souhaite ajouter quelque chose à son rapport.

Le rapporteur n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement cette délibération par 3 oui et 7 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme La Chiusa signale que le groupe socialiste a quelques recommandations à faire au Conseil Administratif concernant ce projet de délibération. En cette période de restrictions, il sied d'avoir pour objectif une vision d'économie. Cette économie risque d'apporter des restrictions aux projets soumis au Conseil, mais elle demande aussi plus de rigueur dans les procédures faites antérieurement et dans l'accompagnement et la surveillance de celles-ci. Par rapport à cette délibération, le groupe ne va pas remettre en question le programme ni les cinq fonctions qui sont demandées. Cependant, il est recommandé au Conseil Administratif de réduire au maximum le dépassement proposé. Certains détails, comme le choix des matériaux de la façade, pourraient être revus à la baisse. Le groupe socialiste remercie toutefois le Conseil Administratif de la possibilité de discuter de cette délibération, ce qui ne se faisait pas antérieurement et l'invite à réfléchir sur cette proposition.

M. Prod'hom explique que les Verts ont été attentifs à ce projet. Il rappelle qu'il s'agit ici de la phase de crédit d'étude en vue de déposer une requête en autorisation de construire. La méthodologie proposée, censée gagner du temps, ne s'est pas avérée la bonne, car les coûts énoncés étaient irréalistes. Il s'agit de besoins communaux : l'école des Pervenches a besoin de ces locaux, définis par l'ancienne législature. Ce projet intéressant répond au quartier et est issu d'un concours complexe, mais les coûts présentés sont tout à fait économiques et auront du mal à être tenus. Les Verts conseillent donc au Conseil Administratif d'envisager des économies, afin que les coûts de construction restent dans la cible. Actuellement, on arrive à emprunter à des taux hypothécaires extrêmement bas et à amortir sur un nombre d'années. M. Prod'hom a calculé une réduction de 25 % du projet et constate que la charge hypothécaire ne se réduirait que de 20 000.- par année. Les Verts soutiendront ce projet. Enfin, il rappelle qu'il s'agit ici du crédit d'étude, le Conseil municipal sera amené à voter ensuite le crédit de construction.

M. Gerster explique que le PLR s'est aussi penché sur ce projet. Ce qui a été dit est juste, mais irréalisable. Pour baisser le coût de ce projet, il faut enlever un élément du programme. Le projet en tant que tel est excellent, mais il double le budget initial. Pour le PLR, il n'y a pas d'économies possibles, il semblerait même que tenir le chiffre donné aujourd'hui sera des plus difficiles. Plutôt que de partir à l'aventure, puisque ce projet semble avoir été mal estimé, il faut savoir freiner les choses. Le Conseil Administratif devrait revenir vers le Conseil municipal avec le véritable coût de ce projet. Il s'agit ici d'un concours, il y a eu un lauréat, un bon bureau d'architectes qui inspire confiance, mais cependant, le programme a dépassé les coûts. Il y a peut-être des éléments à prioriser, ce qui revient à la commune et non au bureau d'architectes.

M. Maulini rappelle le préavis de 3 oui, 0 non et 7 abstentions. Il montre que la commission n'était pas enthousiaste. Pourtant, le projet a été reconnu comme étant d'excellente qualité. Pour lui, ce paradoxe découle du prix : le prix de départ était sous-évalué et le programme n'était pas établi. Cependant, il rappelle que le projet est né de la demande d'urgence en matière de restaurant scolaire. Des économies sont néanmoins possibles : par exemple, d'autres choix pourraient être faits pour la façade. Il recommande donc au Conseil Administratif d'étudier les possibilités d'économies sans dénaturer le projet. Son groupe votera ce crédit

d'étude en rappelant que le vote du crédit de construction est prévu en novembre 2013 et que peut-être, le monde politique carougeois ne sera plus le même à ce moment-là.

M. Buchs soutient ce qui a été dit. Les prises de positions exprimées démontrent bien qu'il faut revoir ce projet, mal évalué au départ. Il pense aussi que le Conseil Administratif doit revenir avec d'autres propositions.

M. Baertschi rappelle que lors de la construction de la sixième tour, il y avait eu une adjudication à des conditions tout à fait exceptionnelles. Les montants sont normaux. Le message renvoyé au Conseil Administratif doit donc être d'aller de l'avant, mais peut-être en faisant quelques économies par des revêtements de sols plus sommaires, moins de carrelages et plus de dalles de type industriel. Il est certain que les architectes comprendront qu'il ne s'agit pas de dénaturer le projet, c'est un bon projet.

Mme Stebler a entendu de tous les groupes que ce projet est d'excellente qualité. Elle ajoute que son groupe va soutenir ce qui correspond à une nécessité urgente. Le sous-sol de l'école offre actuellement des conditions très mauvaises aux enfants et à l'archiviste. Tous les points au programme seront utiles et correspondent à de vrais besoins dont on parle depuis dix ans. Elle admet qu'on est en crise économique, mais rappelle que les enfants, parents, musiciens et l'archiviste n'en sont pas responsables. Par ailleurs, ce projet ne sera construit qu'en 2014. Elle invite les membres du Conseil municipal à voter ce crédit pour donner une réponse à ceux qui attendent ce bâtiment. Ce projet fait envie et rallie tout le monde, même s'il faut essayer de ne pas dépasser le budget.

M. Prod'hom remarque que si le coût annoncé avait été respecté, ce débat n'aurait pas lieu. Le calcul s'est fait sur une esquisse. Il rappelle que le restaurant des promenades a coûté presque 6 millions. Il y a ici 5 fonctions qui répondent à une attente communale. Travaillant dans le milieu de l'immobilier, comme M. Gerster, il note que les coûts présentés sont rationnels. L'enjeu est de ne pas dépasser ce crédit. Si elle y arrive, la commune se sera dotée d'un bâtiment de très bonne qualité. Les autorisations de construire sont longues à obtenir, il est donc important d'aller de l'avant. Les coûts réels de construction seront fixés lorsqu'on aura le projet définitif, et c'est à ce moment-là que des choix pourront être faits. Il recommande donc l'approbation de ce crédit d'étude.

Mme Molinari rappelle que ce crédit d'étude permet d'aller de l'avant sans perdre de temps. Elle abonde dans le sens de Mme Stebler, les conditions ne sont pas bonnes pour les enfants et cela dure depuis des années. Les besoins sont reconnus de tous. Elle invite donc les membres du Conseil à saisir l'opportunité de ce crédit d'études, sachant que le coût de 8,2 millions est économique. Il faut également considérer que c'est un investissement contribuant à une politique anticyclique. Enfin, elle remercie le Conseil Administratif d'avoir pris le taureau par les cornes et d'avoir mis en place des procédures pour éviter que de telles erreurs soient commises à l'avenir.

M. Morex souhaite rebondir sur les propos de Mme Stebler. Il en apprécie le côté passionnel, mais espère que l'on ne reproduira pas les erreurs du passé, lorsque des salles prévues pour les sociétés ont été attribuées à des services communaux. Il espère que ces salles nécessaires ne changeront pas d'affectation.

M. Etienne pense que renvoyer cette délibération au Conseil administratif ne servirait à rien puisque le Conseil municipal ne veut pas changer le contexte. Cette parcelle est très étroite, le but du concours était justement de faire travailler les architectes sur un contexte très particulier. Les besoins ne peuvent pas être changés, car le parascolaire nécessite de ce bâtiment, tout comme les archives. Le Conseil Administratif a souligné que ces procédures où l'on imaginait un coût d'étude selon une image du concours non connue ne seraient plus suivies. À son avis, si l'on s'en tient à ce principe, on n'arrivera plus à de tels dépassements. Il s'agit aujourd'hui de voter ce crédit d'étude avec les dépassements.

La proposition de renvoi au Conseil Administratif est refusée par 15 non, 10 oui et 1 abstention.

Le projet de crédit d'étude est accepté par 19 oui, 5 non et 2 abstentions.

Vu la délibération 123A-2010, présentée au Conseil municipal le 21 janvier 2010 et votée par celui-ci le 18 février 2010, prévoyant un crédit pour l'organisation d'un concours en procédure sur invitation d'une part (CHF 259'000.-) et d'un crédit d'études d'autre part (CHF 363'000.-) pour un montant total voté de CHF 622'000.- ;

vu le résultat du concours ayant abouti au choix du projet BOA du bureau d'architecte Fesselet-Krampulz Sàrl par le jury et présenté au public le 26 mars 2012 ;

Constatant que le projet lauréat présente une évolution notable tant dans son programme que dans sa résolution architecturale par rapport au schéma d'intention succinct issu de l'étude de faisabilité du 11 janvier 2010 ayant notamment permis l'établissement du cahier des charges du concours ;

vu qu'en conséquence, cette évolution du projet représente un coût de l'ouvrage majoré par rapport au schéma de base avec, en corollaire, une augmentation des honoraires des mandataires selon les normes SIA 102, 103 et 108 ;

vu que la phase de concours correspondant à un montant de CHF 259'000.- est terminée avec un solde non dépensé de CHF 25'000.- et que le montant de la phase d'étude, non entamée de CHF 363'000.-, reste non dépensé ;

vu que le solde total de crédit de CHF 388'000.- (CHF 25'000.- + CHF 363'000.-) non dépensé de la délibération 123A-2012 n'est plus suffisant pour couvrir le montant des honoraires des mandataires estimés à CHF 791'000.- pour un coût de l'ouvrage issu du projet lauréat estimé à CHF 8'200'000.- ;

considérant la volonté du Conseil administratif d'engager l'étude permettant de présenter un crédit de construction dans les meilleurs délais afin de réaliser ce bâtiment pour la rentrée 2015 ;

vu la récapitulation des montants d'honoraires liés aux travaux, établie par le bureau d'architectes Fesselet-Krampulz Sarl et la récapitulation générale ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 19 oui, 5 non et 2 abstentions

D É C I D E

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 791'000.- destiné à l'étude pour la réalisation d'un bâtiment communal comprenant les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, des nouveaux locaux de musique et de sociétés ainsi que les locaux d'archives municipales et d'archives de la vie privée.*
2. *De clôturer le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 385'000.- de la délibération 123A-2010.*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.*
4. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.*
5. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

Mme Vaucher demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance quelques minutes.

6. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 3-2012 R : RESOLUTION RELATIVE AUX OBJECTIFS "CITE DE L'ENERGIE" : LA VILLE DE CAROUGE SUR LA VOIE DE LA "SOCIETE A 2000 WATTS"

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2012 et renvoyé en commission du développement durable. Celle-ci s'est réunie le 15 novembre 2012 et le rapport a été établi par Mme Budry. En l'absence de cette dernière, le Président demande à Mme Marti, présidente de commission, si elle a quelque chose à ajouter. Ce n'est pas le cas. La commission a préavisé favorablement cette délibération par 7 oui et 1 abstention. Le président ouvre la discussion.

M. Gerster explique que le PLR s'est également penché sur cette résolution. Pour son groupe, tout ce qui est écrit dans cette résolution se fait déjà. Il est gêné par le point 3 visant à réduire le trafic individuel motorisé, particulièrement le trafic pendulaire et de transit et en demande formellement la suppression.

M. Mino observe qu'AGT va soutenir cette résolution qui va dans le sens d'une réduction des dépenses énergétiques. Il est très important de discuter de l'énergie, même si cette discussion est en général entre les mains des experts, notamment sur les questions d'unité et de proportion qui sont assez complexes. M. Mino a été interpellé sur l'intitulé. En effet, les travaux de l'EPFL sur la société à 2000 watts ont consisté à faire une radiographie des consommations par pays. Si l'on arrive à 2000 watts par zone géographique, on pourrait s'en sortir avec la production d'énergie mondiale. La commission a discuté des avancées de Carouge sur les économies d'énergie. Pour respecter les recommandations de l'EPFL, il ne suffit pas de réfléchir aux bâtiments communaux et de veiller au trafic, mais aussi d'étudier toute la zone géographique de Carouge. La question est donc assez délicate. Aujourd'hui, on dépense plus de 6000 watts et on souhaite arriver à 2000 watts. Cela demandera que l'ensemble des bâtiments soit aux normes Minergie + et que le trafic motorisé soit totalement arrêté. M. Mino applaudit donc les avancées sur les bâtiments de Carouge et le trafic, mais rappelle qu'il faudra avoir cette réflexion dans un sens plus large.

M. Walder est du même avis : ces mesures ne seront pas suffisantes et il faudra réfléchir au niveau régional. Il donne l'exemple de la consommation de sacs plastiques dans les supermarchés, qui dépend de lois cantonales et fédérales et des habitudes des commerces. Cette orientation est symbolique, mais permet au moins d'entériner une direction au niveau de l'administration. Il rappelle aussi que la société à 2000 watts est une perspective pour 50 à 60 ans. La diminution se ferait progressivement avec différentes échéances. Ceci est un premier pas pour avancer tous dans la même direction.

Mme Molinari pense aussi qu'il faut être réaliste, mais réfléchir par étapes. Cette résolution s'inscrit dans les mesures qui ont déjà été prises et qui cherchent à diminuer les dépenses énergétiques de la Cité. Elle est la bienvenue, car elle fixe un cadre pour ces mesures qui sont pour l'heure séparées. Pour Mme Molinari, les aspects de trafic individuel et notamment pendulaire et de transit représentent une part importante de la consommation énergétique.

Aussi, si l'on peut aboutir à une amélioration de la situation, cet article 3 est capital et doit être maintenu.

M. Baertschi constate que toutes les méthodes d'économie d'énergie sont complexes, on est encore en période d'essai. Il donne l'exemple des pompes à chaleur qui ne peuvent pas être installées à Carouge. Les services du développement durable et des constructions de la commune appliquent des lois cantonales et fédérales assez claires et qui évoluent. Aussi, il peine à comprendre ce que cette résolution apporte de plus. Elle lui paraît trop normative et il verrait mieux une résolution plus incitative, allant à la rencontre des gens. Il craint, en ce qui concerne le patrimoine immobilier, que l'on surisole certains bâtiments notamment du patrimoine historique, même s'il est certain que certains bâtiments doivent être étudiés. M. Baertschi pense que le problème n'est pas posé au bon niveau et il s'abstiendra.

M. Walder rappelle que cette résolution reste bien sûr incitative pour les propriétaires privés. Il s'agit de créer une ligne de directives pour les bâtiments de la commune. Il rejoint M. Gerster, cette résolution confirme une ligne déjà en vigueur, mais elle répond à des engagements pris par la précédente législature. Elle montre que l'on ne peut se glorifier par « Carouge, cité de l'Energie » sans parallèlement, faire des efforts et prendre des engagements. L'idée est de ne pas remettre en question, à chaque fois qu'un bâtiment est créé, la dépense supplémentaire pour une meilleure isolation. La résolution ne vise pas à exiger des Carougeois des efforts supplémentaires.

Mme Stebler signale qu'au contraire, cette résolution va dans l'ordonnance de 2018. La confédération, l'Etat et les communes sont tenus de réduire les émissions de Co2, d'économiser l'énergie et de réduire le bruit dans les rues. Il serait d'ailleurs intéressant que cette ordonnance soit présentée aux membres du Conseil municipal. Ce n'est plus un vœu, mais une obligation : les communes devront rendre des comptes sur ces efforts.

La proposition de M. Gerster, consistant à supprimer l'article 3 « à réduire le trafic individuel, motorisé et particulièrement le trafic pendulaire et le transit » est refusée par 14 non, 10 oui et 2 abstentions.

La résolution est acceptée par 13 oui, 8 non et 5 abstentions.

Vu la démarche de ré-audit du label "Cité de l'énergie" 2012 et des objectifs posés par la Confédération et le Canton de Genève visant la "Société à 2000 Watts" ;

vu la volonté de cohérence de la Ville de Carouge avec la politique climatique cantonale et suisse et son souhait, dans le contexte énergétique actuel et futur, de s'engager sur le chemin de la réduction de la consommation d'énergie primaire et des émissions de gaz à effet de serre, pour atteindre les 4'400 Watts en 2035 et les 3'500 Watts d'ici 2050 ;

vu la vision fédératrice de la Ville de Carouge en tant que "Cité de l'énergie" résumée dans le slogan : "Agir pour une cité durable" ;

vu la nécessité de mener une politique pro-active en terme de mobilité afin de réduire les nuisances liées aux transports et d'augmenter la part des déplacements des pendulaires entrant et sortant via la mobilité douce ou les transports publics ;

vu la nécessité de poser les lignes directrices dans deux domaines clé en terme d'efficacité énergétique de compétences communales - le patrimoine immobilier de la Ville de Carouge et la mobilité sur le territoire communal - pour permettre à l'Administration d'avoir, de façon pérenne, une vision claire et ainsi d'orienter son action en amont pour une plus grande efficacité ;

vu le standard Bâtiments 2011 du programme fédéral SuisseEnergie - qui vise à renforcer les mesures en faveur de l'efficacité énergétique, du recours aux énergies renouvelables,

d'une mobilité rationnelle, ainsi que de la construction écologique et du climat intérieur sain - permettant ainsi aux collectivités publiques d'être exemplaires ;

vu les propositions contenues dans le standard Bâtiments 2011 s'appuyant sur des standards et des labels reconnus et acceptés dans le milieu de la construction ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 48, lettre a de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui, 8 non et 5 abstentions

d'apporter son soutien à la conduite d'une politique visant

Au niveau du patrimoine immobilier :

1. *A orienter la planification des investissements en fonction des enjeux énergétiques et environnementaux.*
2. *A adopter le standard Bâtiment 2011 lorsqu'elle entreprend des travaux de construction et/ou de rénovation (voir annexe A). Pour chaque projet de construction et après examen de sa faisabilité, il sera décidé s'il est compatible avec les nouvelles orientations de la "Société à 2000 Watts". Il y a lieu de tenir compte des objectifs d'efficacité énergétique de la SIA. Il faut justifier les exceptions pour les cas spéciaux dont les critères ne peuvent être respectés.*

Au niveau de la mobilité :

1. *A assainir au fur et à mesure sa flotte de véhicules municipaux en intégrant des options stratégiques pour la rationalisation (adéquation entre le maintien de la qualité de la prestation et les moyens) et le renouvellement du parc en visant une diminution de son impact environnemental.*
2. *A favoriser la mobilité douce et les transports publics, également pour ses collaborateurs-trices.*
3. *A réduire le trafic individuel motorisé et particulièrement le trafic pendulaire et de transit.*

8. MOTIONS

Il n'y en a pas.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

M. Walder répond à la question orale de M. Baertschi sur le **réglage des phases piétons et cyclistes à l'entrée du tunnel de Carouge.**

Le Service d'urbanisme s'est rendu sur place afin d'effectuer un contrôle des phasages des différents feux cyclistes et piétons à l'entrée du Tunnel de Carouge, au carrefour des routes de St-Julien et du Val d'Arve. Divers tests de déclenchements des feux ont été réalisés dans des situations analogues à celle relevée par le cycliste sans qu'aucun problème de phasage n'ait pu être observé, pour autant que les cyclistes utilisent bien les pistes et les feux qui les concernent.

La DGM a été contactée et a également procédé à une vérification. Elle pose le même constat. Il est, selon elle, très improbable qu'il puisse y avoir un conflit entre les phasages cyclistes et piétons, le système de fonctionnement des feux étant spécifiquement conçu de telle manière à prévenir ce genre de problèmes, notamment en relation avec le passage du tram. Le seul moyen pour elle de mener un contrôle plus avancé serait de connaître le jour et l'heure précise du passage du cycliste qui a relevé ce problème.

Par conséquent, dans la mesure où les observations du cycliste viendraient à se répéter, nous recommandons que ce dernier prenne directement contact avec notre Service d'urbanisme qui fera le suivi nécessaire auprès de la DGM, sur la base d'une indication précise de la situation et de l'horaire.

M. Walder répond à la question orale de M. Morex : **abris bus à la place du Marché**

Lors de l'étude portant sur l'installation de 13 abris bus sur la commune (délibération 25-2011), les services ont envisagé la pose d'abris bus à la place du Marché.

Côté café de la Bourse, la largeur de trottoir ne permettrait que la pose d'un couvert suspendu à la façade. Cette solution a été examinée avec l'Office du Patrimoine et des sites et elle a reçu un préavis négatif de la commission des monuments et des sites le 17 novembre 2010, car "cela impliquerait l'obturation de vitrines ou de portes et des atteintes inacceptables aux murs de façade".

Côté Eglise Ste Croix, la pose d'un abris bus – modèle carougeois – entraverait fortement la circulation piétonne sur le trottoir et rentrerait en conflit avec l'accès et la petite terrasse de l'arcade existante (boulangerie). Elle rendrait très problématique le passage des personnes à mobilité réduite, des poussettes et chaises handicapé.

En outre, le préavis de la commission des monuments et sites était défavorable à l'installation d'abris bus type carougeois dans l'ensemble du périmètre protégé, demandant un mobilier urbain qui s'intègre mieux dans un tissu ancien tant sur le plan des matériaux que des couleurs.

C'est pourquoi les services communaux ont renoncé à la pose d'abris bus au droit de la place du Marché.

M. Morex a une solution : puisque la CMNS a accepté les tentures devant le cinéma BIO, on pourrait faire de même aux arrêts de tram.

M. Walder invite M. Morex à faire une proposition qu'il transmettra à la CMNS.

Réponse à la question orale de M. Baertschi : **Promenade des Orpailleurs et desserte de chantier**

Le SCES a pris des renseignements auprès de M. Stéphane Brodin Chef de projet CEVA - Génie Civil et qui a apporté les éléments de réponse suivants :

Aucun camion n'emprunte le chemin des Orpailleurs (il n'y a d'ailleurs pas d'accès calibré pour un camion : fermeture du chemin juste après la piscine, et de l'autre côté aucun camion ne peut rejoindre le chemin depuis le pont de l'Arve), l'accès à la zone d'installation Fontenette se fait uniquement par la route de Veyrier.

Les seules interventions ponctuelles qui ont pu avoir lieu sur le chemin des Orpailleurs, ont été la pose de clôtures de chantier périphériques à l'enceinte et une traversée de conduite de rejet des eaux de pluie vers l'Arve.

A noter qu'à ce jour la clôture d'enceinte en bardage acier est achevée, un portail automatique sera posé en février de cette année sur l'accès par la route de Veyrier.

Enfin, le chemin des Orpailleurs devrait être rouvert à la circulation piétonne fin mars de cette année. La fermeture actuelle du chemin est due aux travaux dans l'Arve et sur l'autre rive, ceux-ci nécessitent un accès direct à l'Arve pour les engins de chantier.

M. Baertschi signale un malentendu, il ne s'agit pas du chantier du CEVA mais d'autres chantiers. Il a des photos des traces de camion qui passent par cette promenade.

M. Walder demande à M. Baertschi de lui envoyer la photo pour comprendre qui empreinte ce chemin.

Mme Lammar répond à la question de Mme Marti sur les taux d'occupation des parkings.

Sardaigne

Capacité	317
Taux d'occupation maximale atteint	100% (317 places)
Jours d'occupation maximale	jeudi (et mardi, mercredi, vendredi, samedi)
Jours d'occupation minimale	dimanche, lundi
Heures d'occupation maximale	13h-15h et 20h-22h

Octroi

Capacité	291
Taux d'occupation maximale atteinte	90% (263 places)
Jours d'occupation maximale	Jeudi
Jours d'occupation minimale	samedi, dimanche
Heures d'occupation maximale	12h-14h

Centre communal (niveaux -2 et -3 ouverts aux visiteurs)

Capacité	123
Taux d'occupation maximale atteinte	100% (123 places)

Jours d'occupation maximale	mardi
Jours d'occupation minimale	dimanche
Heures d'occupation maximale	13h-15h et 19h-21h

Fontenette

Capacité	96
Taux d'occupation maximale atteinte	80% (77 places)
Jours d'occupation maximale	mercredi
Jours d'occupation minimale	dimanche
Heures d'occupation maximale	15h-16h

Mme Marti demande si l'on doit comprendre qu'il y a toujours des places de libres.

Mme Lammar répond que sur le total, l'occupation est atteinte à 100 % le jeudi à deux plages horaires le midi et le soir et l'occupation est également forte les autres jours de la semaine. Pour le centre communal, on voit aussi que toutes les places sont occupées le mardi de 13h à 15h et 19h à 21h. En revanche, le reste du temps, il y a des places. Pour le parking de l'Octroi, le taux maximal atteint est à 90 %, il y a donc toujours eu 10 % de places.

Questions orales et écrites des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Question écrite de René Gevisier

Ma question écrite concerne l'Association des Pervenches et des personnes âgées de la rue Vautier, dont le Président est Monsieur Nicolas Walder.

Sans remettre en cause une seconde les qualités incontestées de ses qualités, la question se pose quant au cumul des fonctions communales et mandat privé.

Est-ce que sur le plan juridique et déontologique le double mandat de Monsieur Walder, en sa qualité de Conseiller administratif, peut être salué sans souci d'incompatibilité. ?

En effet, certaines décisions prises au sein des Pervenches ne sont-elles pas indirectement répercutées politiquement et financièrement dans la gestion communale, dont il est Conseiller administratif ?

Vous avez certainement compris ma question et dès lors je remercie d'ores et déjà Madame le Maire et Madame la Conseillère administrative d'y répondre à leur plus proche convenance, étant précisé que Monsieur Walder ne peut participer aux discussions et me répondre puisque concerné et devant rester neutre.

Carouge, le 17 janvier 2013

René Gevisier

Questions orales

M. Paparou : servitudes de passage

M. Paparou a constaté le 7 janvier 2013 que l'on n'avait pas accès de la rue Vautier au parc des Moraines, le 9 janvier il en était de même. Le courrier envoyé est donc inopérant. Si c'est ouvert, les véhicules garés derrière la porte grillagée empêchent tout passage. Les citoyens étant prétérités par cette servitude, M. Paparou demande quand on pourra aller et venir tranquillement sur des espaces qui appartiennent à la commune.

M. Walder répond que la question a été abordée en début de semaine. Le chef de service s'est rendu sur place hier et a pris des photos, tout était ouvert comme prévu par la conven-

tion. Il se peut que certains jours, ce soit fermé. Il invite donc M. Paparou à noter le jour et l'heure où il constate que c'est fermé afin d'envoyer un courrier énergique.

M. Paparou donne des précisions : le 7 janvier à 16h30 et le 9 janvier à 9h30, c'était fermé.

M. Paparou : Macarons

M. Paparou indique que la convention entre le canton et la commune n'a pas été signée. Depuis le 1^{er} janvier, aucun contrôle n'a été effectué par la Fondation des parkings. Des citoyens se sont acquittés dans les délais auprès de la Fondation d'une mission que celle-ci n'assume pas dans les délais. Les citoyens ont donc payé leurs macarons à temps, alors que maintenant, il n'y a pas de contrôle. En l'absence de contrôles, les gens vont continuer de se garer impunément sur les places à macarons. M. Paparou trouve cela regrettable. Il demande un remboursement aux citoyens qui ont payé indûment une prestation qui n'est pas fournie.

M. Walder rassure M. Paparou, les contrôles ont commencé cette semaine. La signature a tardé, car M. Maudet voulait s'assurer que l'accroissement du travail ne causerait pas des frais non couverts. Il y a donc une promesse de négociation de la part de plusieurs communes concernées. Plan-les-Ouates a également démarré les zones macarons sans contrôle. Le macaron donne aux habitants le droit de se garer de manière illimitée, mais pas le droit d'exiger des contrôles. Ces contrôles ont été effectués de manière préventive par les APM pendant les deux premières semaines. À partir de cette semaine, deux agents patrouilleront en permanence et dès le 1^{er} février, ce seront 4 agents qui patrouilleront pour contrôler les places à macarons de Carouge.

Mme Stebler : déjections canines, attention aux amendes !

Mme Stebler a lu avec intérêt l'article publié dans *Vivre Carouge* sur les déjections canines et l'avis de M. Yves Luthi, caporal-chef de groupe de la Ville de Carouge. D'après cet article, il pourrait y avoir des amendes. Dans le quartier Daniel-Gevril, les déjections canines jonchent les trottoirs devenus des « crottoirs ». Malgré les sacs de ramassage, le problème persiste et rien n'est fait. Elle demande s'il serait possible de prévoir, dans ce quartier, un parc pour chiens et d'infliger des amendes non pas seulement aux voitures mal garées, mais aussi aux propriétaires de chiens.

Mme Lammar rassure Mme Stebler, des amendes sont mises lorsque l'on peut surprendre les propriétaires de chiens au moment de l'infraction, ce qui n'est pas facile. Cela étant, on pourrait avoir une attention particulière dans le quartier. Elle ajoute que M. Walder travaille sur le projet du parc à chiens.

M. Maulini : conteneurs de tri séparé

J'ai constaté et plusieurs personnes sont venues se plaindre auprès de moi du fait qu'il n'y avait plus de containers de tri séparé le samedi matin à l'angle de la rue Vautier pendant le marché. Pourquoi donc ?

M. Walder confirme ces informations. Ce conteneur était utilisé comme conteneur poubelle. Dans le cadre des mesures d'économie du Conseil Administratif, il a été décidé de renoncer à ce conteneur qui était loué pour 60'000.- par année.

UDC : feux inutiles

M. Baud a constaté sur le Mail des promenades à la hauteur de l'entrée de la voie de circulation fermée sur la place de Sardaigne des feux pour piétons que personne ne respecte et qui ne servent à rien. Il propose de les débrancher pour qu'ils arrêtent de consommer de l'électricité 7j/7 et 24h/24.

M. Walder explique que l'aménagement de cet espace qui prévoit le changement des feux sera fait une fois qu'il y aura la réfection de la dalle. Cela dit, il applaudit cette suggestion.

UDC : courses de voiture

M. Baud fait part que des habitants des derniers logements des familia à La Fontenette lui ont signalé que, sur le bout droit entre l'école du Val d'Arve et le carrefour du bureau des autos, des jeunes font des courses de voiture. Il demande si un radar de contrôle pourrait être installé pour enregistrer le nombre de passages de véhicules et voir si des mesures plus drastiques peuvent être prises.

Mme Lammar remercie M. Baud d'avoir soulevé ce point, le Conseil Administratif ne pouvant être au courant de ce qui se passe partout dans Carouge. Il existe trois radars indicatifs et ceux-ci peuvent être déplacés. En cas d'infractions, il peut être demandé à la police cantonale de faire des passages avec un radar qui flashe pour mettre des contraventions.

Mme Molinari : Rue Jacques Dalphin, sécurisation

Mme Molinari constate qu'il n'y a pas d'amélioration. Aujourd'hui, il existe un contresens cyclable très apprécié, mais la nuit, les cyclistes sont aveuglés par les phares des voitures qui se croient dans leur droit. La situation est de plus en plus dangereuse et il faudrait prendre des mesures à cet endroit.

M. Walder explique qu'un projet de réaménagement de cette rue est à l'étude au niveau cantonal. Les délais ne sont pas du ressort de la commune qui n'a pas l'autorisation de réaménager. Pour les questions d'éclairage, on cherche à améliorer l'illumination d'un côté de la rue. C'est à l'étude.

M. Morex : stationnement

M. Morex revient sur les macarons : il avait été dit que dans les anciennes zones blanches, on mettrait des zones bleues et que là où il y avait des zones bleues, on placerait des horodateurs. Dans des rues très commerçantes comme la rue St Joseph et la place du marché, la plupart des places sont à macarons, ce qui surprend beaucoup M. Morex.

M. Walder répond qu'un projet de zone piétonne est prévu pour la face nord de la place du marché et la moitié de la rue St Joseph. Il semblait donc couteux de placer des horodateurs pour les déplacer un an ou deux après, ce qui dépendra de l'acceptation du projet.

M. Morex le remercie de sa réponse, mais ne sait pas si elle satisfera les commerçants concernés.

Le Président lève la séance à 20h30.